

## L'aménagement des forêts communautaires



De l'aménagement  
participatif des forêts  
communautaires au  
développement local.  
Manuel méthodologique

Les auteurs sont les membres  
du groupe de réflexion pluri-  
institutionnel " forêts  
communautaires " du  
Programme GDRN

## Table de Matière

---

Table de Matière .....	2
Liste des abréviations .....	4
Introduction .....	5
1 Problématique .....	7
2 Historique de création et objectifs des groupes de travail GDRN .....	9
3 Démarche d'aménagement et de gestion des forêts communautaires.....	11
3.1 Préalables .....	13
3.1.1 Demande d'aménagement .....	13
3.1.2 Choix des villages.....	13
3.1.3 Information / animation des villages.....	13
3.1.4 Préparation de la formation.....	13
3.1.5 Formation.....	14
3.2 Planification.....	16
3.2.1 Diagnostic Socio-économique (annexe 1) .....	16
3.2.2 Diagnostic Technique (annexe 2) .....	19
3.2.3 Principales étapes de l'élaboration du PAGS.....	20
3.3 Mise en œuvre du PAGS .....	23
3.3.1 Procédure de mise en place d'un cadre de concertation entre village, commune, structures d'appui .....	23
3.3.2 Constitution de la structure rurale de gestion.....	24
3.3.3 Exécution des activités programmées dans le PAGS.....	25
3.3.4 Suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGS.....	25
4 Evaluation de la démarche.....	25
4.1 Points forts .....	25
4.2 Points faibles .....	27
4.3 Difficultés rencontrées .....	27
4.4 Perspectives .....	27
5 Bibliographie .....	30
6 Annexes .....	31
6.1 Annexe 1 : Aménagement et gestion des forêts villageoises - diagnostic socio- économique.....	31
6.2 Annexe 2 : Aménagement et gestion forêts villageois diagnostic technique....	36
6.3 Annexe 3 : Plan d'aménagement .....	38

Tableau 1 : Description de la phase relative à la préparation sociale, organisationnelle et technique 15

Tableau 2 : Description de la phase relative au diagnostic socio-économique .....	18
Tableau 3 : Description de la phase relative au diagnostic technique.....	20
Tableau 4 : Protection intégrale et restauration .....	22
Tableau 5 : Différents étapes .....	26
Figure 1 : Démarche d'aménagement et de gestion des forêts communautaires .....	12

## Liste des abréviations

---

ANICT :	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ARFP :	Appui à la Recherche Forestière Participative
ASFD :	Appui aux Services Forestiers Déconcentrés
BE :	Bureau d'Etudes
CCC :	Centre de Conseil Communal
CRRAS :	Centre Régional de la Recherche Agronomique de Sikasso
CRC :	Cadre Régional de Concertation
DRCN :	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
EDP :	Environnement et Développement Paysan
ESPGRN :	Equipe Système de Production et Gestion des Ressources Naturelles
FC :	Forêt communautaire
GDRN :	Gestion Durable des Ressources Naturelles
MDRE :	Ministère de Développement Rural et de l'Environnement
PAGS :	Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PIRT :	Projet d'inventaire des Ressources Terrestres
PRF :	Programme Ressources Forestières
OP :	Organisation Paysanne
SCN :	Service de Conservation de la Nature
SDDR :	Schéma Directeur du Développement Rural
SLACAER :	Service local d'appui conseil à l'Aménagement et l'Equipement Rural
SLRC :	Service Local de la Réglementation et du Contrôle
TDRL :	Taxe de développement régionale et Locale
ZAER :	Zone d'Animation et d'Expansion

## Introduction

---

La zone Mali-sud couvre toute la région de Sikasso et une partie des régions de Ségou et Koulikoro possède de grandes potentialités agricoles. Sa contribution dans la production nationale est d'environ 100% pour le coton, 37% pour les mil/sorgho, 63% pour le maïs et 13% pour l'arachide (BERTHE et al, 1991).

En 1992, le PIRT a découpé le Mali-Sud en trois zones agro-écologiques ( Nord-Soudan, Sud-Soudan et Guinée) comprenant 3 zones écologiques (Haut Bani Niger (HBN), Plateau de Koutiala (PK) et le plateau de Bandiagara (BH).

Les ressources naturelles en zone Mali-Sud ont subi de très fortes pressions du fait des profonds changements intervenus depuis plusieurs années aux plans : climatique (faiblesse et inégalité de répartition de la pluviométrie), démographique (forte croissance de la population, développement des villes et exode rural), économique (importance des cultures de rente, remplacement d'une agriculture de subsistance par une économie monétaire), technique (amélioration du niveau d'équipement par l'introduction de technologies et d'outils pour la mise en valeur des terres) et environnemental (épuisement des terres, dégradation des végétations naturelles et diminution des réserves forestières).

Au Mali, comme presque dans tous les pays Africains, le bois constitue la principale source d'énergie des milieux ruraux et urbains couvrant 97% des besoins des ménages soit 1,5 stères par habitant et par an (FAO, 78). Depuis plus d'une décennie, avec l'augmentation de la population et la régression de la pluviométrie (KEBE, 1993), les ressources en bois n'arrivent plus à supporter l'exploitation. En effet, l'exploitation du bois de feu et d'autres produits extraits des forêts s'est intensifiée aux abords des villes, entraînant une incapacité des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles à faire face à cette évolution régressive des écosystèmes (BELLEFONTAINE et al., 1997).

Dès 1995, le programme GDRN, a articulé ses appuis aux secteurs publics et privés au sein d'une démarche pluri-acteurs. L'objectif principal est d'accompagner les acteurs locaux dans leur projets de gestion durable de leurs ressources naturelles (GDRN, 98). En effet, le programme GDRN développe une stratégie d'acteurs visant à moyen terme le renforcement des organisations paysannes comme moteur d'une amélioration durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Dans ce sens, les communes rurales et les organisations intercommunales sont perçues comme un point d'articulation entre le communautaire et le socio-professionnel. Les institutions d'appui, publiques et privées sont au service des acteurs locaux et du développement communal (GDRN, 2000).

Les activités du groupe de travail " Forêts Communautaires " créé en 1996, du programme GDRN en 3ème région du Mali, rentrent dans ce cadre. Ce groupe est composé de différentes structures liées à la problématique des aménagements de forêts communautaires : le programme GDRN, la direction régionale de la conservation de la nature, la recherche forestière et des prestataires privés.

Ce groupe, tout en privilégiant l'Approche Participative (GUEYE et al., 1991, GDRN 1998, ESPGRN 1996, PRF 1997), place les Organisations Paysannes (OP) en amont, au centre et en aval de la démarche de gestion des forêts communautaires qu'il a développé.

L'approche méthodologique développée par le groupe se résume en quelques grandes étapes : les diagnostics socio-économique et technique, l'élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS), le suivi et évaluation de l'exécution. Ces grandes étapes sont soutenues par l'identification et la réalisation des actions d'ancrage et l'élaboration de convention de gestion de la forêt qui interviennent respectivement dans le diagnostic socio-économique et l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié.

Ce manuel est destiné aux organisations paysannes désireuses de gérer de façon durable leur forêt ou une partie de leur brousse qui sera érigée en forêt communautaire. Il pourra être utilisé par les techniciens et agents de base pour suivre et même appuyer les Organisations Paysannes (OP) dans leur travail.

L'aménagement et la gestion participatifs sont un véritable défi pour la population, les OP et les communes et pour les services techniques.

La loi N° 96-050 (MDRI, 99) portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales décentralisées, dans son article 11 stipule que : les collectivités territoriales sont responsables de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine. A ce titre, elles élaborent un schéma d'aménagement du territoire ...

En effet la mise en œuvre de ces plans d'aménagement et de gestion se fera à travers des contrats de gestion entre la commune et les organisations paysannes agréées. L'aménagement et la gestion des forêts communautaires s'inscrit dans ce cadre et n'est qu'une porte d'entrée pour atteindre l'espace communal. Le cadre de concertation communal pour la mise en œuvre du PAGS est l'un des moyens appropriés qui permettra d'élargir les réflexions engagées dans les villages abritant les forêts communautaires à l'ensemble de la commune, dans l'esprit du développement local.

# 1 Problématique

---

Dans la zone Mali-sud, comme dans tous le reste du pays, les populations rurales et urbaines sont dépendantes vis-à-vis des forêts et des arbres. Les différentes formes d'utilisation de la forêt peuvent se diviser en trois catégories qui toute fois, se recoupent :

- produits directement utilisés dans la famille (combustible, alimentation) ;
- facteurs de production agricole (fertilisation, fourrage et paillis)
- source de revenu et d'emploi.

Pour la plupart des ruraux, les produits alimentaires provenant de la forêt ou des arbres qui font partie de leur système d'exploitation, permettent de diversifier leur régime alimentaire ; ils améliorent la saveur des denrées et fournissent des protéines, des calories et des vitamines essentielles. De plus, le revenu et les possibilités d'emploi provenant des forêts revêtent une importance particulière pour les pauvres en raison de leur facilité d'accès et du très faible niveau de capitaux et de compétences nécessaires pour se lancer dans ce type d'activités.

Les raisons qui poussent les populations rurales vers une exploitation abusive des ressources forestières sont multiples (MAÏGA, 96) :

1. l'appartenance de forêt à l'Etat des taxes tirées du domaine forestier : le degré de responsabilisation des populations par rapport à l'aménagement et la gestion des ressources naturelles souhaité par l'Etat n'est pas proportionnel celui souhaité pour la gestion ces recettes générées par cette gestion. Pour preuve, le décret N°98-402 portant sur la répartition de la taxe d'exploitation du bois à du mal à se concrétiser.
2. Etant donné que la productivité des exploitations agricoles est en diminution linéaire sous la pression démographique, les ménages ruraux ont toujours plus de mal à assurer leur autosuffisance alimentaire et ils sont de plus en plus forcés de se tourner vers la forêt en vue de combler ce déficit.
3. les préoccupations croissantes suscitées par les disponibilités énergétiques suite à la flambée des cours des combustibles fossiles (gaz, pétrole etc.)
4. la valeur monétaire : effet de la dévaluation du franc CFA.

L'évolution du contexte institutionnel oriente la problématique vers la concertation et le dialogue.

Suite à la Conférence Nationale de 1991 et sous la pression des paysans, des Etats Généraux du monde rural ont été organisés pour revoir en profondeur la politique agricole du Mali et jeter les bases d'une relation entre l'état et les producteurs. Ce dialogue critique a abouti en mars 1992 à la définition du SDDR (Schéma Directeur du Développement Rural) dont les principes fondamentaux étaient les suivants :

5. le recentrage du rôle de l'Etat et la redéfinition des rôles des acteurs du développement rural ;
6. la décentralisation des services techniques de l'Etat et des décisions de gestion ;

7. la participation responsable des producteurs ruraux et de leurs organisations locales de gouvernance ;
8. la promotion de la vision globale du développement rural par désectorialisation de l'appui, la réduction de l'interface producteurs encadrement par la réduction du nombre de structure d'intervention ;
9. la programmation décentralisée du développement rural et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ;
10. la rationalisation des moyens d'intervention de l'Etat ;
11. la reconnaissance du rôle des producteurs privés dans la promotion des filières de production, l'aménagement et l'équipement du domaine public.

Face à ce choix politique sans équivoque, renforcé par ailleurs par l'option de décentralisation, cette orientation a fait l'objet en 1995 d'un plan d'action (PA) du Ministère du Développement et de l'environnement (MDRE). Ce PA devait traduire les options du SDDR en proposant une réforme institutionnelle et législative.

Au cœur du PA se situe la restructuration du Département du développement rural. Celle-ci a été abordée en différenciant les missions de l'Etat et de ses services publics pour situer les domaines devant faire l'objet d'un transfert de compétences vers le secteur privé, les collectivités territoriales ou les organisations paysannes

La mise en œuvre de la restructuration du MDRE a commencé en 1996 par la création des trois nouveaux services centraux dudit département ministériel. Les huit anciennes directions sectorielles ont été fondues en trois directions Nationales : Appui au Monde Rural, Aménagement et équipement rural ; Réglementation et contrôle du secteur du développement rural. Globalement cette réforme a eu beaucoup de mal pour se mettre en œuvre, se heurtant notamment au conservatisme des différents corps (agronome, forestier, génie rural, éleveur). Une nouvelle restructuration a permis en 1998 une reprise du secteur forestier par le nouveau Ministère de l'environnement.

Ces réformes ont largement contribué au renforcement du dialogue entre les structures d'encadrement et les acteurs locaux mais aussi à la meilleure coordination des actions à la base.

## 2 Historique de création et objectifs des groupes de travail GDRN

Dans le cadre des réflexions menées au sein du Conseil Régional de Concertation (CRC)<sup>1</sup> et à la lumière des résultats des actions menées depuis 1996, il est apparu un certain nombre de lacunes dans les stratégies opérationnelles de GDRN.

En effet, certains thèmes prioritaires comme l'aménagement des forêts classées et des espaces agro-sylvo-pastoraux villageois, l'approvisionnement des pépinières privés en semences et matériel végétal de qualité, les conventions locales..., de par leur complexité et la diversité de compétence exigeaient une implication des trois volets du programme, complétée au besoin d'institutions ou de personnes ressources. C'est ainsi que trois groupes de travail pluridisciplinaires ont vu le jour dont le groupe forêts de Déh-Sougoula. A partir de 1997, ce groupe fut baptisé groupe de travail Forêts villageoises. Actuellement avec l'avènement de la décentralisation, il est connu sous l'appellation groupe de travail " Forêts Communautaires ".

### ***Initiation de la démarche (cas de Déh)***

*Les problèmes rencontrés lors des premières actions menées à Déh (village à 41 km de Sikasso) par le groupe de travail ont constitué une école dans la compréhension du processus d'aménagement et de gestion des forêts communautaires. Ils ont suscité une réflexion approfondie qui a conduit à la recherche d'une approche plus adéquate prenant en compte les vraies contraintes et impliquant d'avantage tous les acteurs concernés par l'aménagement et la gestion des Forêts Communautaires. L'aménagement de la forêt n'était pas une priorité et les enquêtes avait été perçues comme une promesse de dons. Après de grands efforts de sensibilisation, les villageois mis en confiance ont créé leur comité de gestion de la forêt, élaboré leur convention locale et identifié l'emplacement du marché rural. Sur demande des villageois, les bûcherons ont été formés en technique de coupe et une vingtaine de haches ont été fabriqués. Au moment où le groupe de travail croyait que l'exploitation proprement dite allait démarrer dans le massif forestier villageois, il a été saisi par le chef du village pour l'arrêt pur et simple de la collaboration du village avec le groupe de travail. Des attentes qui avaient été provoquées, la lenteur de l'approche méthodologique utilisée, la manque d'action d'ancrage et des tensions internes aux villages ont conduits à cet arrêt. Ainsi, l'approche technicienne de Déh s'est non adéquate et a constitué une sorte de contrainte à la participation des populations locales ; une participation rendue davantage difficile par les dissensions sociales, la diversité ethnique et la lutte des intérêts. Cette expérience a permis de réorienter la méthode de travail pour les aménagements des autres forêts communautaires avec comme axe central la participation des populations.*

Le groupe est un des "groupes thématiques" du programme GDRN (Gestion Durable des Ressources Naturelles). Il est constitué des représentants des trois Volets : EDP (Environnement et Développement Paysans), ARFP (Appui à la Recherche Forestière Participative) à travers le PRF (Programme Ressources Forestière), ASFD (Appui au Service Forestier Déconcentré) à travers la DRCN (Direction Régionale de la Conservation de la Nature) et des partenaires comme l'ESP/GRN (Equipe Système de Production et Gestion des Ressources Naturelles) et le bureau d'études Institution et développement Local.

<sup>1</sup> Le Conseil Régional de Concertation est une instance du Programme Gestion Durable des Ressources Naturelles et un espace d'information et de réflexion thématique pluri-institutionnel accompagnant des actions visant à la gestion durable des ressources naturelles.

Le groupe bénéficie de l'appui technique et financier de la coopération Suisse dont l'objectif est de construire une stratégie opérationnelle, réaliste d'aménagement et de gestion des forêts communautaires.

Il utilise les sollicitations des populations pour asseoir son programme d'intervention.

Ainsi, Pendant les réunions régulières mensuelles, il analyse les demandes villageoises et commence à réfléchir sur la démarche méthodologique, les outils d'analyse, la responsabilisation des structures et la programmation des activités dans les villages.

#### **Le programme GDRN (GDRN, 99, 2000)**

*Intercooperation met en œuvre le programme GDRN qui vise à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles au Mali et à l'aménagement des terroirs villageois en troisième Région, dans une approche de responsabilisation des communautés concernées.*

*Le programme GDRN s'inscrit comme une réponse à l'évolution du paysage institutionnel et politique du Mali marqué principalement par une très forte dynamique organisationnelle paysanne et une redéfinition des rôles de l'Etat dans le cadre d'une décentralisation politique et administrative.*

*Depuis 1981, la Suisse soutient le secteur forestier du Mali. Ces appuis ont visé principalement le renforcement institutionnel du service forestier malien et la conduite d'activités de reboisement et de sauvegarde des forêts dans la partie la plus méridionale du pays, la région de Sikasso.*

*Les changements socio-politiques intervenus dans le pays depuis 1991 et la nécessité de faire face à la dégradation croissante des ressources naturelles avec de nouvelles approches, ont amené les partenaires à réorienter leurs interventions et stratégies sous forme d'un programme créé en 1995, intitulé "Gestion Durable des Ressources Naturelles au Mali" (GDRN).*

*Les objectifs du programme GDRN sont :*

- *Renforcer les organisations et communautés paysannes en matière d'aménagement et de valorisation économique des ressources naturelles comme base de promotion des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux*
- *Développer des méthodes de recherche participative par une approche fondée sur le respect de la logique paysanne*
- *Renforcer un processus de résolution des problèmes centrés sur les besoins, les priorités, les moyens et les capacités des familles paysannes.*
- *Améliorer les compétences des institutions d'appui publiques et privées au service des acteurs locaux.*

*Les partenaires de GDRN sont les organisations paysannes, les communautés paysannes et communes rurales, les institutions publiques et privées du développement rural.*

### **Concept utilisés (ONF, 89)**

#### **Forêt communautaire**

*La forêt communautaire est un domaine boisé, délimité sur une portion du territoire communal et dont la gestion, placée sous la responsabilité du conseil communal qui peut déléguer sa gestion à un village ou un groupe de villages.*

#### **Communauté villageoise**

*La communauté villageoise représente les habitants d'un même village organisés autour du conseil de village traditionnel.*

#### **Commune**

*La commune est la plus petite collectivité territoriale décentralisée organisée autour du conseil communal élu. Les premières élections communales ont eu lieu en 1999.*

#### **Plan d'aménagement**

*Le plan d'aménagement d'un massif forestier est l'ensemble des règles et mesures appliquées à ce massif pendant une période donnée en vue d'atteindre des objectifs en fonction des conditions écologiques et socioéconomiques du milieu.*

#### **Plan de gestion**

*Le plan de gestion est la planification technique et financière dans le temps et dans l'espace des différentes opérations à mener dans un domaine pendant la durée d'application du plan d'aménagement*

#### **Plan d'aménagement et de gestion**

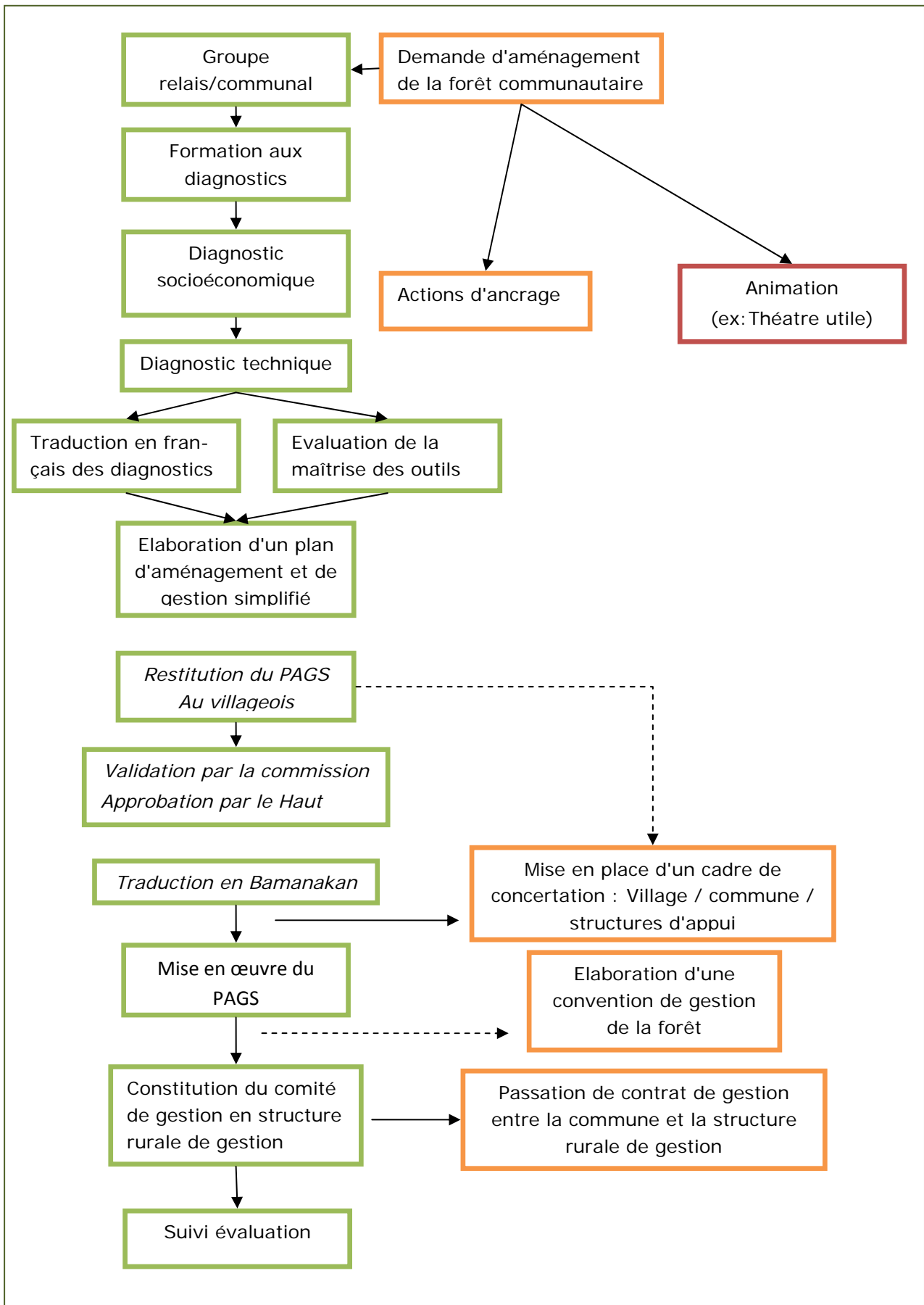
*Le plan d'aménagement et de gestion est un outil de gestion qui englobe toutes les opérations techniques et financières programmées dans le temps et dans l'espace à appliquer à un domaine pendant une durée donnée. Le plan d'aménagement et de gestion peut être soumis à une révision au cours de son application*

### **3 Démarche d'aménagement et de gestion des forêts communautaires**

---

La succession des différentes étapes de la démarche est présentée dans la figure n°1.

Figure 1 : Démarche d'aménagement et de gestion des forêts communautaires



### **3.1 Préalables**

La réalisation d'un diagnostic socio-économique et d'un diagnostic technique est une étape importante de tout processus de planification. Ce sont eux qui permettent non seulement de qualifier et de quantifier les potentialités et les contraintes mais aussi d'apprécier les relations entre les populations et entre celles-ci et leurs ressources.

Les diagnostics socio-économique et technique visent à :

- Mettre à la disposition des populations, un outil simple de diagnostic socio-économique et technique pour qualifier et quantifier les ressources de la forêt ;
- Favoriser l'émergence des interactions entre population, groupes d'utilisateurs et individus pour la gestion des forêts villageoises

#### **3.1.1 Demande d'aménagement**

Le groupe de travail Forêts Communautaires n'intervient dans un village qu'après la réception d'une demande d'appui, verbale ou écrite, pour l'aménagement de forêts. Dans le contexte actuel de décentralisation, cette demande doit être adressée par la commune.

#### **3.1.2 Choix des villages**

Les villages concernés par les travaux du groupe sont identifiés dans le plan directeur de phase de GDRN : c'est la demande paysanne formulée sous sa forme de fiche de projet. Ainsi, les activités du groupe de travail Forêts Communautaires couvrent actuellement 20 villages abritant tous des forêts communautaires et repartis dans 18 communes rurales des quatre cercles d'intervention de GDRN.

Dans le contexte actuel de la Décentralisation, le village adresse sa demande à la commune. La commission domaniale fait une reconnaissance du site et donne son avis au maire. Si la réponse est favorable, le maire adresse une lettre au programme GDRN pour solliciter un appui afin d'aménager cette forêt en précisant le site et le village concerné. Les visites de reconnaissance du site sont faites conjointement par l'équipe GDRN et des délégués de la commission domaniale. Après les informations et investigations, une décision est prise par GDRN qui en informe le maire.

#### **3.1.3 Information / animation des villages**

L'animation/formation des villages collaborateurs se fait avec une représentation théâtrale. Chacune de ces séances traite la problématique des forêts communautaires en touchant les causes, les manifestations, les conséquences, les problèmes/contraintes, les solutions et les obstacles de leur mise en route.

Ces séances d'animation/formation permettent d'informer l'ensemble de la population, le village peut alors choisir des représentants et représentantes (relais locaux) indiqués pour la formation dont la date est arrêtée de commun accord.

#### **3.1.4 Préparation de la formation**

A cette étape de la démarche, les structures compétentes ont exploitées les informations endogènes et exogènes pour concevoir des outils adaptés. Ces outils proposés à

l'appréciation du groupe de travail qui, à travers un nombre de critères, a proposé des amendements. Parmi ces critères on peut citer :

- La simplicité de l'outil pour qu'il soit compréhensible et facilement utilisable par les relais locaux ;
- La pertinence des informations à collecter pour servir la suite du processus ;
- Le volume de l'outil pour ne pas trop retenir les interlocuteurs et les interlocutrices.

L'outil de diagnostic socio-économique a été élaboré par l'Equipe Système de Production et l'outil de diagnostic technique par le Programme Ressources Forestières du Centre de Recherche Agronomique de Sikasso,

### **3.1.5 Formation**

Une fois les outils mis au point et traduits en langue nationale Bamanan, le groupe de travail a organisé une formation à l'intention des relais locaux. Cette formation est une séance d'explication des points traités par les outils. Elle explique aussi, comment faire émerger les informations dont on a besoin pour la suite du processus.

Cette formation, une fois évaluée à la satisfaction des deux parties (relais locaux et groupe technique), se termine par la proposition des échéances. Là, les relais donnent le délais d'exécution et la période de passage de la mission d'évaluation.

En pratique l'explication des outils aux relais locaux lors d'une session de formation prend un jour et demi. Au cours de cette session des simulations sont faites après chaque outil. L'exécution au niveau village ne dépasse pas deux jours effectifs de travail des relais.

Les relais présents aux formations étaient exclusivement composés d'hommes. A l'issue de la formation, une recommandation a été donnée pour que deux femmes puissent participer au comité de gestion devant être mis en place. En effet, le PAGS doit refléter les attentes de l'ensemble des acteurs ayant des relations avec la forêt. Les femmes les principales utilisatrices n'étaient pas conviées au comité de gestion. Cette recommandation rentre dans la stratégie genre dont s'est doté le programme GDRN (OGIER, 2000) : " Appuyer la représentation des femmes aux organes de décision des organisations paysannes communautaires et les structures politiques décentralisées, afin d'augmenter leur pouvoir d'orientation de la société civile ".

Les relais présents aux formations sont soit déjà issus des comités de gestion existants, soit vont s'ériger en comités de gestion pour pouvoir accompagner le processus d'élaboration des PAGS puis sa mise en œuvre.

**Formation des comités de gestion des F Com. à l'application des outils des Diagnostics socio-économique et technique**

Après la conception, l'élaboration et la traduction des outils des Diagnostics socio-économique et technique sur l'aménagement et la gestion des Forêts communautaires, un premier atelier de transfert de ces outils aux acteurs locaux (paysans, service de la conservation de la nature) a été organisé. Au cours de cet atelier où 18 comités de gestion ont pris part, les outils ont été amendés pour leur validation et adoption par les paysans. Après ce premier atelier qui a duré 1 jour par cercle, chaque comité de gestion de Forêt Communautaire devrait procéder à l'estimation des potentialités de son massif forestier. Ainsi, un délai d'un mois a été donné par les participants en vue d'évaluer leurs capacités de maîtrise des outils à l'application sur le terrain. Il a été constaté suite à cette évaluation, un très faible taux de maîtrise des outils au niveau des comités de gestion (17%). Sur la base des propositions paysannes, un deuxième atelier a été organisé en tenant compte des remarques des acteurs locaux. Après cet atelier, auquel 21 villages ont participé, une autre évaluation a été organisée dans chaque village en vue d'apprécier une deuxième fois, le niveau de maîtrise des outils. Sur 21 villages, les comités de gestion de 7 villages ont très bien maîtrisé les outils. Les autres comités qui étaient à différents niveaux de compréhension ont été appuyés par les agents du Service de la Conservation de la Nature (SCN). Ainsi, à partir de l'appui des agents SCN qui disposaient de la version française des deux outils, tous les comités de gestion ont pu faire les enquêtes. Les résultats de ces enquêtes sur les forêts communautaires et la vie socio-économique des villages ont permis aux populations avec l'appui technique des agents SCN d'élaborer les PAGS de leurs forêts respectives.

Tableau 1 : Description de la phase relative à la préparation sociale, organisationnelle et technique

Etape	Activités	acteurs	Outils/ techniques	Résultats obtenus
	Demande d'aménagement	Villageois	Assemblée villageoise	Les villageois ont opté pour l'aménagement
	Choix des villages	Groupe de travail	Sélection après inventaire des FC	21 villages encadrés
Préalables	Information / animation des villages	Groupe de travail, troupes théâtrales	Théâtre	Meilleure compréhension des enjeux Engagement pour le PAGS
	Préparation de la formation	Groupe de travail	Exposé/débats à partir de supports Réflexion en carrefour	groupes relais villageois bien formés

Les agents des services techniques sont aussi formés aux outils pour pouvoir assurer leur mission d'appui conseil et faciliter l'exploitation ultérieure des résultats des diagnostics.

## **3.2 Planification**

### **3.2.1 Diagnostic Socio-économique (annexe 1)**

Il donne les informations utiles sur le village, la forêt, ses ressources, les utilisateurs et les contraintes.

#### **Connaissance du village**

Le village et la forêt sont en interaction permanente à travers les ressources ou même les liens traditionnels qu'ils entretiennent pour la satisfaction des besoins. Pour ce faire les paramètres qui suivent peuvent être collectés : le nom du village, la composition ethnique, le nombre d'habitant, le nombre d'exploitation, l'effectif bovin et ovin/caprin, la distance du plus grand centre urbain, les axes routiers importants, l'existence de parcelles de reboisement et les marchés fréquentés.

#### **Raisons du choix de la forêt**

La source de l'idée, le nom de la forêt, la signification du nom, l'origine du nom et la motivation du choix de cette forêt sont des informations nécessaires et essentielles pour la réussite des travaux. La non maîtrise d'un de ces points peut entraver les travaux futurs.

#### **Foncier et forêt**

Le statut de la forêt permet de mieux connaître les points de contact au niveau village. Il n'est pas rare de trouver une forêt sur une très ancienne jachère d'un paysan. Bien qu'ayant volontairement légué sa parcelle au village, il sera toujours consulté pour les actions et activités à entreprendre.

#### **Historique de l'utilisation /occupation de la forêt**

Dans un processus d'auto promotion villageoise, il faut pouvoir fouiller dans la mémoire des vieilles personnes. Ceci permet aux générations actuelles de se faire une idée sur les changements intervenus, les causes, les conséquences et le futur s'il n'y a pas d'intervention.

#### **Croquis /schéma de la forêt**

Quelques points caractéristiques permettent de schématiser la forêt pour créer une vue d'ensemble pour une analyse globale par les populations. A la différence de la carte/schéma classique du terroir, on ne retiendra que l'orientation, la position du village et des villages voisins, les routes/pistes et les passages d'eau, les limites de la forêt et les unités sols/végétation de la forêt.

#### **Analyse du schéma**

L'analyse de la carte/schéma de la forêt comprend deux volets :

- La caractérisation des unités sols/végétation à travers leur description, leurs utilisations, les principaux utilisateurs et les contraintes ;
- Les relations entre les villages voisins et la forêt en spécifiant le type de lien, les catégories concernées et les contraintes.

## **Produits de la forêt, règles et organisations paysannes**

Dans cette rubrique, tous les produits de la forêt sont dégagés. Pour chaque produit, les exploitants et exploitantes, les usages et les problèmes d'exploitation sont identifiés. Ce point traite également les conflits et les règles d'utilisation existantes.

Pour ce qui est des organisations paysannes, on ne prendra en compte que celles qui ont des relations avec la forêt. Dans ce cas, on notera les ressources concernées, les activités menées et les contraintes. L'impression des populations par rapport aux capacités de la forêt à satisfaire leur besoin est notée.

## **Synthèse des potentialités, contraintes et solutions**

Dans ce chapitre, toutes les contraintes identifiées et les potentialités perçues, tout au long de l'analyse sont résumées. Ce qui crée une vue d'ensemble afin de voir des relations de causalité. Il permet l'identification des contraintes clés et le choix des actions pertinentes. Pendant ce processus, il est nécessaire de faire une tentative de hiérarchisation des contraintes et des solutions en fonction de la perception des populations.

## **Analyse et mise en œuvre des actions d'ancrage**

Afin de créer un climat de confiance entre techniciens et populations, il est nécessaire d'identifier des actions qui n'attendent pas la fin des analyses pour être exécutées. Ces actions doivent avoir une relation avec la gestion de la forêt directement ou indirectement. On les a appelées "actions d'ancrage ou d'accrochage". L'analyse de ces actions évite le mauvais choix et minimise les influences des leaders.

### ***Action d'ancrage***

#### ***Un moulin pour associer les femmes à une gestion active de la forêt communautaire de Kafono***

*C'est suite à une réunion devant traiter de leur perception des règles de gestion de la forêt communautaire du village de Kafono, que l'action moulin avec le groupement de femmes du village a vu le jour.*

#### ***Le constat était le suivant :***

- 1. La décision d'ériger la forêt villageoise en forêt communautaire à un accès réglementé, leur a été communiquée sans qu'elles n'aient été associées à la réflexion et à l'élaboration des règles de gestion*
- 2. Elles se sont retrouvées mises devant le fait accompli*
- 3. N'étant pas associées, elles ne souhaitent pas s'intéresser à la gestion de cette forêt, la seule chose qui les concerne est qu'elles ne peuvent plus y récolter du bois de chauffe*
- 4. Lors de la rencontre, la discussion a dérivé sur une demande depuis longtemps formulée par le groupement des femmes des trois quartiers de Kafono : l'accès à un moulin à céréales.*

*Pour le Programme GDRN, le diagnostic était le suivant :*

*La structuration organisationnelle faible de ce groupement féminin ne lui a pas permis de jouer un rôle actif dans le processus de prise de décision pour la gestion de la forêt communautaire.*

*Le moulin se révèle être une action d'ancrage possible qui motive énormément les femmes. Autour de cette action un mécanisme d'appui peut se construire à travers des formations en alphabétisation et en gestion.*

**Mise en œuvre :**

Neuf femmes ont dégagé du temps pour deux formations en alphabétisation et une en gestion. Elles ont participé à une visite d'échange avec une association féminine structurée qui gère un moulin rapportant d'importants bénéfices.

Deux d'entre elles participent au comité de gestion de la forêt communautaire et à ce titre accèdent aux formations techniques ayant trait à la gestion de la forêt et représentent le groupement aux réunions à l'extérieur.

De plus, ce but commun leur a donné une unité.

Tableau 2 : Description de la phase relative au diagnostic socio-économique

Etape	Activités	acteurs	Outils/techniques	Résultats obtenus
	Connaissance du village	Relais villageois	Collecte données secondaires	Données secondaires connues
	Raisons du choix de la forêt	Relais villageois	Enquêtes auprès des vieilles personnes	Source de l'idée d'aménagement connue
	Foncier et forêt	Relais villageois	Enquêtes auprès des vieilles personnes	Propriétaire foncier connu
	Historique de l'utilisation /occupation de la forêt	Relais villageois	Enquête auprès des villageois	Etat et causes de transformation de la forêt connus
	Croquis /schéma de la forêt	Relais villageois et villageois	Croquis de la forêt	Position et limites de la forêt connues
Diagnostic Socio-économique	Analyse du schéma	Relais villageois et villageois	Caractérisation des unités et analyse des relations avec d'autres villages	Contraintes à l'aménagement des forêts connues
	Produits de la forêt, règles et organisations paysannes	Relais villageois	Enquête auprès des principaux utilisateurs	Connaissance des produits de la forêt, de leurs règles d'utilisation
	Synthèse des contraintes et solutions	Relais villageois	Enquêtes auprès des villageois	Les contraintes prioritaires et leurs solutions sont connues
	Analyse et mise en œuvre des actions d'ancrage	Relais villageois	Enquête auprès des villageois	Actions d'ancrage connues

### **3.2.2 Diagnostic Technique (annexe 2)**

Pendant que le diagnostic socio-économique permet une analyse qualitative de la forêt, le diagnostic technique fait une analyse quantitative des ressources et des actions et phénomènes liés. Les points qui suivent sont jugés pertinents pour une telle analyse.

#### **Estimation des diverses productions de bois de la forêt**

Dans cette rubrique intervient les notions d'exploitation rationnelle et irrationnelle ou totale des bois de chauffe, de service et d'œuvre. Ceci est fait en tenant compte du potentiel ligneux des unités sols/végétations identifiées par le diagnostic socio-économique dans le chapitre croquis/schéma de la forêt.

Les unités de mesure retenues sont : la charretée, le fagot, la perche, le tronc, etc. Selon les villages et les forêts il peut y avoir d'autres unités. L'essentiel est de pouvoir les traduire en une unité compréhensible par chaque intervenant.

#### **Caractérisation des unités sols/végétation**

Cette caractérisation est surtout liée à la situation des ressources ligneuses sur les différentes unités sols/végétation. Elle donne le niveau de fertilité des unités qui a certainement un lien avec la production et la capacité de régénération des espèces ligneuses. Les autres informations à chercher sont :

- Le degré de recouvrement qui tient compte de la projection des arbres et arbustes sur le sol ;
- Le rapport arbres/arbustes qui est approximativement estimée en rapport de proportionnalité ;
- L'énumération exhaustive des espèces ligneuses présentes et celles qui ont disparu sur l'unité.
- Le tapis herbacé

#### **Diversité floristique de la forêt**

Dans ce chapitre, la liste des espèces est reprise avec les noms vernaculaires et les observations des populations au sujet de chaque espèce. Parmi ces espèces, celles qui sont rares sont signalées avec des observations sur les causes. Les espèces disparues sont aussi signalées.

Tout cela permet d'orienter les actions futures. Une espèce disparue à cause du climat pourra être remplacée avec une autre plus adaptée. Celle qui a disparu à cause de l'action anthropique pourra être introduite avec des techniques de gestion favorisant sa régénération.

Tableau 3 : Description de la phase relative au diagnostic technique

Etape	Activités	acteurs	Outils/ techniques	Résultats obtenus
	Estimation des diverses production de bois de la forêt	Relais villageois	Observations visuelles	Potentialités de la forêt connues
Diagnostic Technique	Caractérisation des unités sols/végétation	Relais villageois	Observations visuelles	Les unités sols/végétation sont caractérisées
	Diversité floristique de la forêt	Relais villageois	Observations visuelles, Enquêtes auprès des villageois	Les espèces préférées, rares et disparues sont identifiées

### 3.2.3 Principales étapes de l'élaboration du PAGS

#### Introduction

Aménager une forêt, c'est se fixer des objectifs à atteindre à partir de cette forêt en tenant compte des considérations d'ordres écologique, économique, financier et social. Les massifs forestiers villageois créés ont, pour la plupart des objectifs d'ordres culturels et écologique.

#### Démarche

Les plans d'aménagement et de gestion simplifiés élaborés constituent un outil référentiel pour les conseils communaux et les comités villageois en charge de la gestion des massifs forestiers.

#### Elaboration d'un canevas

Basé sur le canevas national (ME/DNCN, 99), le canevas du plan d'aménagement et de gestion pour les massifs forestiers villageois, élaboré par la DRCN, a été nettement simplifié afin de mettre à la disposition des acteurs locaux, un document de travail facile à comprendre et à utiliser. Il a été en outre soumis à discussion avant d'être adopté par le groupe. Toutefois, ce canevas loin d'être complet, demande d'être adapté aux types d'aménagement choisi selon les connaissances des utilisateurs de leur milieu.

Le plan comprend deux parties: le plan d'aménagement et le plan de gestion.

- Le plan d'aménagement

Il vise à donner à la forêt un certain équilibre écologique tout en jouant son rôle économique, social et culturel. Sa durée varie de 5 à 10 ans (ONF).

Le plan d'aménagement comprend les chapitres suivants:

## **L'introduction;**

1. Les résultats d'investigation qui traitent deux diagnostics (socio-économique et technique);
2. L'aménagement proposé qui traite les objectifs, la durée, le zonage et les modes d'intervention (séries);
3. Les mesures d'accompagnement;
4. Les actions d'ancrage;

## **Le plan de gestion**

C'est la partie du plan comportant la programmation technique et financière des travaux. Elle présente dans le temps et dans l'espace, le planning des opérations et de leurs coûts.

Il comprend les chapitres suivants:

1. L'introduction
2. La programmation des activités
3. Le coût des opérations
4. Le suivi-évaluation
5. Le bilan

## **Formation des agents**

La formation des agents qui a porté sur le contenu du plan d'aménagement et de gestion, a été assurée par les membres du groupe de travail. Elle a concerné surtout les agents chargés de l'aménagement des forêts au niveau du service de la conservation de la nature et les chefs de service dans les quatre cercles couverts par le programme. L'accent a été mis sur l'implication des populations à travers les comités de gestion de la forêt quant à la fixation des objectifs et la programmation des activités. L'approche vise la participation active des populations aux travaux d'aménagement.

## **Elaboration du PAGS**

L'analyse des deux outils socio-économique et technique doit aboutir à l'élaboration du PAGS sous la responsabilité du chef d'antenne, du chef de service de la Conservation de la nature et des membres du comité de gestion.

Le caractère technique du document fait appel à des notions d'aménagement d'où l'appui-conseil d'un technicien. Le collège dans l'élaboration tient compte de tous les aspects socio-économique et de l'objectif assigné à la forêt. L'aménagement proposé est le plan de gestion indiquant les modes de traitement et les activités programmées pendant la période d'exécution du plan.

Les caractéristiques des unités sols/végétation identifiées sur le terrain et matérialisées sur le plan de la forêt permettent de diviser la forêt en séries. Par définition la série est un ensemble de parcelles, pas nécessairement contiguës qui forme une unité d'objectif et de traitement.. Quant à la parcelle, elle constitue l'unité élémentaire dans laquelle s'applique un traitement. La plupart des forêts communautaires constituées autour des bois sacrés ont un objectif de protection pendant les 5 ans où dure le plan

d'aménagement. En outre elles évoluent sur des sols généralement pauvres avec des formations dégradées. De ce fait, deux séries sont retenues : une série de protection intégrale et une série de protection et de restauration.

Tableau 4 : Protection intégrale et restauration

Etapes	Activités	Acteurs	Outil technique	Résultats obtenus
Elaboration d'un canevas simple	Recherche documentaire et élaboration	DRCN et groupe de travail GDRN	Canevas national	Le canevas est élaboré
Formation des agents	Tenu d'atelier sur le contenu du PAGES	DRCN, groupe de travail GDRN et agents SCN	Canevas révisé	Les agents sont formés
Elaboration du PAGES	Rédaction	Agents SCN, comité de gestion	Analyse des outils et identification collective des activités	Les PAGES sont élaborés avec la participation de tous les acteurs
Restitution du PAGES	Restitution en assemblée villageoise	Agents SCN, comité de gestion	Le PAGES élaboré	Les activités sont bien comprises des populations
Validation du PAGES	Tenue d'un atelier de validation	Haut commissariat, DRCN, groupe de travail GDRN, maire	Le PAGES	Tous les PAGES sont validés par la commission

#### **Le PAGES de la forêt villageoise de Diarakongo**

*Cette forêt a été créée en 1988. Elle couvre une superficie de 19 hectares. L'objectif du plan d'aménagement et l'amélioration de la couverture végétale et la protection efficace du gîte des caïmans sacrés (le bois sacré du village). Les travaux à mener sont : l'ouverture et l'entretien du pare-feu périphérique, la surveillance de la forêt, la réalisation de cordon pierreux, la poursuite de la restauration des trouées dénudées, déjà entamée par la recherche forestière.*

*Les résultats attendus sont : la reconstitution du couvert végétal des trouées, une meilleure protection du gîte des caïmans, l'amélioration de la production des produits de cueillette, une plus grande maîtrise des actions d'aménagement par les populations. Le coût des opérations est estimé à 2.202.000 F CFA, pour une durée d'exécution de 5 ans. L'effort physique des populations s'élève à 1.272.000 F CFA. L'appui financier recherché est de 930.000 F CFA.*

#### **Restitution du PAGES au village**

Le plan d'aménagement et de gestion ainsi élaboré, est restitué au village lors d'une assemblée générale. Les membres du comité de gestion de la forêt et les agents concernés expliquent aux populations tout le contenu du plan. L'assemblée se prononce en faisant des observations qui sont prises en compte par le comité de rédaction. Le

document provisoire ainsi établi est envoyé à la Direction Régionale de la Conservation de la Nature (DRCN) pour observations.

Dans le contexte actuel, il faut prévoir une restitution avec la participation de la Commission domaniale de la commune.

### **Validation du PAGS**

La commission technique créée par le haut commissaire (DRCN, Programme GDRN, Haut Commissariat, maires, ...) est l'organe de validation du PAGS. Elle se réunit et fait ses observations, lesquelles sont envoyées aux services de la conservation de la nature responsable de l'élaboration.

Les PAGS devant être approuvés par le Haut Commissaire de la région, les plans finaux sont expédiés par la DRCN au Haut Commissariat conformément à l'article 47 de la loi 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources naturelles.

## **3.3 Mise en œuvre du PAGS**

### **3.3.1 Procédure de mise en place d'un cadre de concertation entre village, commune, structures d'appui**

Suite à la validation par la commission et à l'approbation par le Haut Commissariat du Plan d'Aménagement simplifié de la forêt communautaire, ou parfois en amont de cette validation, un cadre de concertation est mis en place afin de partager le contenu du PAGS et les implications de sa mise en œuvre entre les différents partenaires concernés.

En effet, L'aménagement des forêts communautaires s'inscrit dans l'aménagement des espaces communaux tout en responsabilisant les villages abritant ces forêts. En effet, en dépit du fait que le village ne jouit pas de la personnalité morale selon les textes de la décentralisation, les villageois expriment et se soucient de leur implication, voire de leur responsabilisation dans la gestion de ces forêts au bénéfice de la communauté villageoise, alors qu'en principe, c'est à la Commune que l'Etat a délégué la gestion de ce patrimoine. La démarche proposée par le programme GDRN s'inscrit donc dans la décentralisation et peut concerner l'ensemble du terroir communal.

Les cadres de concertation sont l'aboutissement de cette démarche menée depuis deux ans.

Cadre d'information et d'échange, il permet à l'aménagement de la forêt communautaire et à ces acteurs de s'intégrer pleinement dans une dynamique de gestion décentralisée de l'espace des collectivités territoriales. Ce cadre se tient au sein de la commission foncière et domaniale du conseil communal.

Les points suivants composent la première rencontre du cadre de concertation:

- Rappel de l'approche Aménagement et gestion des forêts communautaires du programme GDRN par le comité de gestion de la forêt et par le groupe de réflexion GDRN
- Exposé du plan d'aménagement par le comité de gestion de la forêt et par le SCN
- Exposé sur la fiscalité des marchés ruraux par le groupe de réflexion GDRN
- Exposé par le conseil communal de son rôle dans l'aménagement des forêts communautaires

- Elaboration d'un chronogramme de mise en œuvre du PAGS et d'intégration dans le schéma d'aménagement communal, avec identification des responsabilités et des actions complémentaires à mener
- Les questions clés qui permettent de conduire l'atelier sont :
- Quelle articulation doit-il y avoir entre le comité de gestion de la forêt et le conseil communal ?
- Quelles actions complémentaires sont à mener parallèlement à la mise en œuvre, pour que chacun puisse jouer pleinement son rôle ?

Sont conviés au cadre de concertation, le comité de gestion, les services techniques et des groupes socio-professionnels liés à la forêt communautaire ainsi que des personnes pouvant favoriser une diffusion efficace de l'information : le Comité de gestion de la forêt, le Conseil de village, le Conseil communal ou commission domaniale, le SCN et antenne SCN, le poste SLRC, le Poste SLACAER, le délégué auprès des communes, les exploitants forestiers, le chef ZAER, les radios locales, le groupe de réflexion GDRN et le modérateur de la rencontre.

#### **Cadre de concertation de la Forêt Communautaire de N'Gana**

*Tenu à Kignan (siège de la communale rurale) le 7 décembre 2000, en présence des structures d'appui, du conseil communal, du délégué du gouvernement auprès des communes, des radios de proximité et des organisations paysannes, le forum de concertation sur la Forêt Communautaire de N'Gana a été déterminant dans la compréhension des relations entre les différents acteurs (Villageois et autorité communale) et la définition des rôles et responsabilités dévolus à chaque partie dans l'aménagement et la gestion de la dite forêt.*

*Au début du forum, les membres du comité villageois de gestion de la Forêt Communautaire de N'Gana et le chef de village semblaient être sur leur garde suite à un certain nombre d'incompréhensions qui ont suscité des réactions de réticence dans l'aménagement concerté de leur forêt. En effet, un conflit latent existait entre les villages de N'gana et de Kignan suite à l'exploitation non concertée du bois de feu dans la forêt. Ces réactions se sont traduites par les interrogations suivantes : à qui appartiendra véritablement cette forêt ? A la commune ou au village ? Cette forêt n'est-elle pas plus vieille que la commune ? Si elle appartient à la commune, pourquoi impliquer N'Gana dans le processus d'aménagement ? A qui donc profiteraient les revenus qu'on pourrait en tirer ?*

*Après l'exposé sur le rôle du conseil communal dans la gestion de la forêt par le maire et la définition du type de relation entre le conseil communal et le comité de gestion de la forêt, des points d'éclaircissement ont été donnés. Cela a constitué le point fort du forum car il a subitement levé le voile sur les suspicions du début du forum.*

*Au sortir du forum, le comité villageois se sentait soulagé car persuadé de l'implication effective des autorités communales comme partenaires et non comme expropriatrices. D'ailleurs, le conseil communal s'est engagé à appuyer le comité de gestion dans la recherche de partenaires financiers, dans le suivi des activités, dans la diffusion de l'information et le respect des textes en vigueur au Mali et la prise en compte de la forêt dans le budget communal.*

### **3.3.2 Constitution de la structure rurale de gestion**

Actuellement, la mise en œuvre du PAGS dépend de l'approbation par l'Etat qui reste le propriétaire foncier.

Après transfert, pour mettre en œuvre le plan d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire le comité de gestion s'érige en structure rurale de gestion agréée. Cela

permet de passer un contrat de gestion entre la commune et la structure rurale de gestion et garanti ainsi à la population du village l'usufruit de cette ressource qu'elle a souvent protégé depuis de nombreuses années. Ce contrat peut être couplé avec l'élaboration d'une convention de gestion de la forêt qui a pour intérêt de traduire en recommandations concrètes, le plan de gestion de la forêt communautaire et ce pour l'ensemble de la population concernée.

### **3.3.3 Exécution des activités programmées dans le PAGES**

La commune après élaboration d'un programme d'activité concernant la mise en œuvre du PAGES peut demander au délégué du gouvernement la mise à disposition des services techniques concernés ou recruter un technicien chargé de l'appui conseil.

Un suivi-évaluation doit être mené régulièrement par les populations et les structures d'appui pour lever les difficultés qui peuvent apparaître au fur et à mesure. Les populations doivent s'outiller pour pouvoir effectivement réaliser ce suivi. Par exemple, le cadre de concertation peut se réunir par la suite régulièrement et comme lieu d'échange permettre un suivi pluri acteur.

### **3.3.4 Suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGES**

Le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGES peut être confié conjointement aux services de l'Etat et à la communauté villageoise après élaboration des termes de référence par la commune.

Un système de suivi paysan des forêts communautaires après aménagement sur base d'outil cartographique après exploitation des photos aériennes a été mis au point.

Les comités de gestion sont formés à la photolecture et l'évaluation de la formation consiste pour les paysans à localiser leur forêt communautaire sur la photo. L'emplacement de la forêt sur la photo est scanné pour obtenir un encadrement voulu (50 à 100% selon la superficie de la forêt).

Les indicateurs de suivi sont identifiés par la population en tenant compte des actions inscrites dans les PAGES et localisés d'abord sur le croquis villageois de la forêt suivant des points de repères. Dans le cas de la forêt communautaire de N'Gana, ces indicateurs sont surtout des espèces herbacées ou ligneuses caractéristiques des sols riches, moyens ou pauvres / dégradés. Aussi ces indicateurs sont des essences qui caractérisent la valeur économique de la forêt pour la population (essences de valeur).

Ensuite, en partant des repères sur le croquis, les zones de suivi sont matérialisées selon les indicateurs sur la photo scannée. Une fiche de suivi en langue locale est établie pour l'appréciation des différents indicateurs. Dans ce dispositif, la photo sert de support. Elle sert d'interface entre la cartographie paysanne et la cartographie classique permettant donc d'être précis dans le suivi et dans l'évaluation.

## **4 Evaluation de la démarche**

---

### **4.1 Points forts**

Cette démarche a été conduite sur 20 forêts communautaires. Le travail en groupe pluri-institutionnel a permis de la construire en tenant compte du rôle que chaque acteur doit jouer dans le paysage institutionnel. Cet agencement du puzzle des acteurs a permis de

mieux répondre aux attentes des populations, d'harmoniser les stratégies d'intervention et de créer une synergie de toutes les énergies.

Les différentes étapes sont conduites suivant qu'elles sont des missions régaliennes, partageables ou transférables et des missions paysannes, par la DRCN et ses structures déconcentrées, les communes, les prestataires privés et les communautés villageoises, tel que présenté dans le tableau n° 5.

Tableau 5 : Différents étapes

Etapes	Missions régaliennes	Missions transférables / partageables	Missions paysannes
1	Information	Information	
2			Demande d'appui pour l'aménagement
3		Formation sur les diagnostics	Diagnostic socioéconomiques
4			Diagnostic technique
5		Rédaction du plan d'aménagement	
6		Rédaction du plan de gestion simplifié	Participation à la restitution Amendements
7	Atelier de pré-validation par la commission		
8	Approbation du PAGS par le haut commissariat sur proposition de la commission		
9		Mise en place d'un cadre de concertation village/commune et recherche de financement	Mise en place d'un cadre de concertation village/commune et recherche de financement
10			Elaboration d'une convention de gestion et d'une structure rurale de gestion
11	Suivi évaluation	Suivi évaluation	Suivi évaluation

Le forum a permis tel le cas de la forêt communautaire de N'gana, de lever des conflits latents entre villages ou entre village et commune.

La démarche a permis aux populations d'accorder une grande importance à la forêt communautaire dans la programmation d'activités.

Le coût d'une telle démarche revient dans le cas des 20 forêts traitées en 2000 à 400000 FCFA par forêt. Ce coût qui reste élevé sera réduit pour les prochaines forêts aménagées, les acteurs connaissant mieux leur rôle, les reprises d'activités ne seront plus à faire.

## **4.2 Points faibles**

Le transfert des domaines de l'Etat aux communes n'est pas encore effectif, ce qui rend la marge de manœuvre des communes très étroite. Les élus communaux n'ont pas les moyens de mobiliser les ressources humaines et financières pour élaborer des plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles communales.

Certains comités ont eu du mal à maîtriser les outils de diagnostic.

## **4.3 Difficultés rencontrées**

Les services locaux de conservation de la nature chargés d'élaborer les PAGS, ont une certaine réticence à adopter le canevas simplifié proposé par le groupe de travail. Ce canevas, se basant sur les résultats des outils de diagnostics technique et socio-économique conduits par la population villageoise, se veut délibérément simple et concis pour faciliter l'appropriation du produit final par les populations concernées. Les services techniques craignent alors que la qualité standardisée des PAGS n'en viennent à partir. Mais la qualité tient-elle dans la complexité ?

Les comités de gestion n'ont pas une vision globale de la démarche, ce qui limite leur appropriation du processus. Pour lever cette difficulté, les solutions proposées sont tout d'abord de faire suivre la présentation du récapitulatif de la démarche au premier forum par un jeu de questions-réponses entre tous les participants. Dans un deuxième temps mettre à disposition des populations un manuel récapitulatif de la démarche.

## **4.4 Perspectives**

Il serait souhaitable d'organiser une rencontre entre comités de gestion par zone à même problématique, pour un échange entre comités ayant déjà participé à un forum et ceux n'y ayant pas encore participé.

L'élaboration d'un manuel méthodologique d'aménagement des forêts communautaires, destiné aux élus communaux et au comité de gestion devrait être un produit disponible à l'issue des rencontres. Sur base de ces manuels des formations pourront être dispensées.

La commune sert d'interface entre les communautés voulant gérer une forêt et les services techniques à mobiliser. Cette prérogative lui est donnée par le décret n° 96-0484/P-RM déterminant les conditions et les modalités de mise à disposition des collectivités territoriales des services déconcentrés de l'Etat (annexe 4).

L'appui-conseil aux élus communaux pour l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles communales est nécessaire. La forêt communautaire est perçue comme un espace pédagogique à petite échelle des relations entre villages/communes. Lieu d'apprentissage clairement identifié, elle fédère la communauté, comme par exemple dans la commune de Diou, où elle a servi de point de départ à l'élaboration d'un schéma d'aménagement communal des ressources Naturelles.

Les demandes d'aménagement peuvent venir maintenant, non seulement des villages, mais aussi des nouvelles communes. Les Collectivités Territoriales Décentralisées

pourront valider les PAGS conformément à l'article 54 de la loi 95.004, lorsque le transfert des domaines sera effectif.

***La forêt communautaire comme lieu d'apprentissage***

*Espace collectif, la forêt communautaire fédère, ou est le lieu de conflit. Elle oblige à avoir une gestion concertée des ressources. Les outils mis à disposition de la communauté permettent un apprentissage de la négociation et de la gestion, non seulement entre catégories d'utilisateurs mais aussi entre commune nouvellement en charge de ce dossier et comité de gestion qui peut se voir délégué la mise en œuvre du PAGS.*

La problématique du transfert des domaines et les textes en vigueur (loi 96-050 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales), doit voir évoluer le contexte.

Depuis la mise en place de la Décentralisation le Ministère du Développement Rural a mené des réflexions sur le transfert de huit fonctions sans tenir compte de la dimension combien importante qu'est le transfert des domaines. Il est à noter que les compétences s'exercent sur les domaines, d'où la nécessiter d'accélérer le transfert des domaines aux communes.

Pourquoi cela est il urgent ? :

- Les ressources naturelles constituant l'essentiel de la richesse des communes sont gérées par l'Etat qui en est le propriétaire ;
- Les ressources étant liées à la propriété foncière , il est donc opportun que la décentralisation soit suivi de l'affectation des domaines pour assurer la sécurité foncière ;
- Le risque de dégradation et de surexploitation des ressources naturelles par des étrangers détenteurs de titres d'exploitation délivrés par l'Etat ;
- Le risque de surexploitation des ressources par les populations locales en rivalité avec les exploitants étrangers ;

Le nouveau code domanial est favorable à la propriété foncière par la reconnaissance des droits coutumiers et la dévolution des domaines après constatation des droits d'usages. A terme, la mise en place du cadastre pourrait permettre une affectation des domaines et par conséquent une responsabilisation des propriétaires que sont les populations dans la gestion des ressources naturelles.

Les textes actuels de la Décentralisation responsabilisent les populations à travers la loi n°96 – 050 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales.

A son article 11, elle stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'aménagement de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.

A son article 14, il est dit que les organes délibérant des collectivités territoriales peuvent procéder à des délégations de pouvoir aux autorités villageoises, de fractions et de quartiers.

Le transfert aux communes est donc acquis dans les textes et la gestion peut être confiée au comité de gestion de la forêt communautaire érigé en Structure Rurale de Gestion.

Pour mettre en œuvre ces PAGS, des moyens financiers communaux sont nécessaires. Ils résultent des différentes cotisations issues de la taxe de développement régionale et locale (TDRL), les appuis du budget National et des partenaires au développement. L'agence Nationale d'Investissement des Collectivités (ANICT) constitue une source de financement pour les communes. En plus, les communes bénéficient de l'appui des Centres de Conseils Communaux (CCC). Leur mise en place au niveau de chaque commune a pour objectif d'appuyer les communes dans l'acquisition de compétences ; ces centres vont orienter les élus vers les prestataires afin que ceux - ci apportent l'appui demandé.

## 5 Bibliographie

---

- BELLEFONTAINE, R., GASTON, A., PETRUCCI, Y., 1997. Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches, cahier FAO conservation 32, FAO, Rome 316p, p5.
- BERTHE et al, 1991. Profil environnemental Mali Sud. Etat des ressources naturelles et potentialités de développement. IER, KIT, Amsterdam, 80p.
- ESPGRN, 1997, 1996. Rapports comité technique. Résultats de recherche. ESPGRN, IER, Sikasso, Mali.
- FAO, 1978. Rapport de mission de préparation d'un projet forestiers au Mali. Programme de coopération FAO/Banque mondiale In SYLLA, 1987, Doctorat de 3ème cycle, ENGREF Nancy 1 " Etude des méthodes d'inventaire en forêts tropicales sèches –Cas de la Faya au Mali ", 210p
- GDRN, 1998. Note de présentation. GDRN, Sikasso, Mali.
- GDRN , 1999, Plan Directeur de phase 1999-2000
- GDRN , 2000, Plan Directeur de phase 01/2001-12/2001
- GUEYE, B., SCHOONMAKER, F. KAREN, 1991. Introduction de la méthode accélérée de la recherche participative = rapid rural appraisal, quelques notes pour appuyer une formation pratique. Londres (GB), IIED, 70P.
- KEBE D. ; 1993. Croissance démographique et intensification agricole au Mali, Modélisation technico-économique des systèmes agraires villageois. Thèse de Doctorat, CIRAD-SAR, Unité de Recherche "Economie des Systèmes Ruraux", Montpellier, France, 246P.
- MAIGA, A., 1996. Propositions de directives pour l'élaboration de plan d'aménagement, de gestion et de contrat de gestion. Document présenté à l'atelier national sur la méthodologie de création des marchés ruraux de bois, Bamako, Mali, 25-29 novembre 1996, 25p. p6-10
- MDRI, 1999. Les lois et Décrets de la décentralisation 4ème Ed Bamako
- ME/DNCN, 1999, " Guide pour l'élaboration et la rédaction de plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers, Bamako, 9p
- OGIER, M., 2000. Mise en œuvre d'une stratégie genre au Programme GDRN, 55p.
- ONF, Manuel d'Aménagement 3ème édition
- PRF, 1997. Gestion des produits ligneux, quelques relations de convertibilité entre les unités de mesures conventionnelles et les unités de mesure paysannes

## 6 Annexes

---

### 6.1 Annexe 1 : Aménagement et gestion des forêts villageoises - diagnostic socio-économique

#### 1 Connaissance du village (Tableau 1)

Nom du village	Composition ethnique	Nbr d'exploitation	Effectif bovin	Effectif ovine/caprine	Distance plus grand centre	Axes routiers importants	Existence de parcelle de reboisement	Marchés fréquentés

#### 2 Choix de la forêt

Source de l'idée : (Cadre 1)

Nom de la forêt :  
(cadre 2)

Signification du nom :  
(cadre 3)

Origine du nom :  
(cadre 4)

Motivation pour le choix de cette forêt : (cadre 5) :

### 3 Foncier (Tableau 2)

Situation de la forêt	Individuelle	Collective	Observations
Appartenance de la forêt (propriétaire foncier)			
Prise de décision			

### 4 Historique de l'utilisation/occupation de la forêt (Tableau 3)

(Il sera demandé de décrire la forêt dans le temps et dans l'espace à travers tout ce que les paysans pensent utile (perception paysanne))

Périodes	Etats de la forêt	Causes des transformations
Il y a 30 ans		
Il y a 10 ans		
Aujourd'hui		
Demain		

### 5 Croquis de la forêt

- . Marquer les points cardinaux ;
- . Positionner le village et les villages voisins ;
- . Indiquer les routes et les cours d'eau ;
- . Matérialiser la forêt ;
- . Diviser la forêt en différentes parties (unités sols/végétation)

### 6 Analyse du croquis de la forêt

#### 6.1 Caractérisation des unités (Tableau 4)

Parties ou unités dégagées à partir de la carte	Caractérisation : sol, végétation, état de dégradation , etc.	Utilisations	Principaux utilisateurs	Contraintes
Nom unité 1 :				
Nom unité 2 :				
Nom unité 3 :				
Nom unité 4 :				

6.2 Analyse des relations des villages voisins avec la forêt (Tableau 5)

Villages	Liens avec la forêt	Catégories concernées	Contraintes
Nom village 1 :			
Nom village 2 :			
Nom village 3 :			
Nom village 4 :			
Nom village 5 :			
Nom village 6 :			

**7 Produits de la forêt, utilisations et règles** (Tableau 6)

<b>Produits</b>	<b>Exploitations</b>	<b>Problèmes</b>	<b>Règles existantes</b>	<b>Usages : vente ou auto consommation</b>	<b>Conflits</b>
Nom produit 1 :					
Nom produit 2 :					
Nom produit 3 :					
Nom produit 4 :					
Nom produit 5 :					

## 8 Organisations paysannes ayant un lien avec la forêt (Tableau 7)

Organisations	Ressources concernées	Activités	Contraintes
Nom organisation 1 :			
Nom organisation 2 :			
Nom organisation 3 :			
Nom organisation 4 :			

## 9 Capacités actuelles de la forêt à satisfaire les besoins des populations (Cadre 6)

--

## 10 Synthèse des contraintes/problèmes et solutions par ordre d'importance (Tableau 8)

Contraintes / Problèmes	Solutions
Contrainte 1	
Contrainte 2	
Contrainte 3	
Contrainte 4	
Contrainte 5	

## 11 Analyse de la mise en œuvre des actions d'encrage

### 11.1 Identification de 3 principales contraintes (Tableau 9)

Contrainte 1	
Contrainte 2	
Contrainte 3	

### 11.2 Donner deux solutions potentiellement envisageables (Tableau 10)

Contraintes	Solutions
Contrainte 1	S1
	S2
Contrainte 2	S1
	S2
Contrainte 3	S1
	S2

## 6.2 Annexe 2 : Aménagement et gestion des forêts villageois diagnostic technique

Production de la forêt

Exploitation rationnelle

Exploitation irrationnelle

Bois de chauffe :

Bois de service :

Bois d'œuvre :

### Caractérisation des unités sols/végétation (Tableau 1)

Unités	Fertilité	Degré de recouvrement	Rapport Arbres/arbustes	Espèces présentes

*Fertilité : bonne, moyenne ou faible*

*Pourcentage de superficie recouverte par la projection des arbres et arbustes*

### Espèces préférées (Tableau 2)

Noms botaniques	Noms vernaculaires	Observations/points de vue

### Espèces préférées (Tableau 2)

Noms botaniques	Noms vernaculaires	Observations/points de vue

Noms botaniques	Noms vernaculaires	Observations/points de vue
Noms botaniques	Noms vernaculaires	Observations/points de vue


**Espèces disparues** (Tableau 4)

Noms botaniques	Noms vernaculaires	Observations/points de vue

## 6.3 Annexe 3 : Plan d'aménagement

1 Introduction

2 Résultats des investigations

2.1 Diagnostic socio-économique :

2.1.1. Connaissance du village

2.1.2. Situation foncière

2.1.3. Dynamique de la végétation (historique de l'utilisation)

2.1.4. Analyse du croquis de la forêt

2.1.5. Caractérisation des unités sol/végétation

2.1.6. mode d'utilisation des produits de la forêt

2.1.7. Les OP ayant un lien avec la forêt

2.1.8. Capacité de la forêt à satisfaire les besoins

2.1.9. Synthèse des contraintes et solutions

2.1.10. Les actions d'ancrage

2.2 Diagnostic technique

- caractéristique des unités sol/végétation
- Diversité floristique
- Les types de produits exploitables dans la forêt
- Estimation du potentiel

3 Aménagement propose

3.1 Objectif :

Il s'agit de pérenniser les ressources de la forêt par une exploitation équilibrée et soutenue en accord avec la vision du paysan sur le devenir de leur forêt.

3.2 Méthode et matériels

3.3 Zonage et sériage

La délimitation des unités d'aménagement ou séries sur le plan se fera à partir des unités sol/végétation identifiées lors du diagnostic socio-économique et technique.

Les unités suivantes peuvent être retenue :

- Unité de production
- Unité de restauration et de protection
- Unité de mise en défens (régénération)

Tableau N° 1 : Indique les besoins par type de produits

Type de produits	Exploitants	Utilisations	Besoins

3.3.1 Modes de traitement

Les modes de traitement sont à définir par série.

Le traitement caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans la parcelle.

Les modes de traitement couramment appliqués dans les formations de savanes sont :

- Le taillis sous-futaie constitué d'arbres issus de graines et de rejets.
- Le taillis simple : le peuplement est constitué essentiellement de rejets de souches et/ou de drageons.
- La mise en défens : ce sont des zones dégradées exclusivement conservées en vue de leur restauration ou à enrichir.
- L'enrichissement (plantation ou semis direct) se fait dans des zones dégradées, mais dont les sols sont assez profonds pour effectuer des plantations etc...

### 3.3.2 Besoins en équipement

Tableau N° 2 : Liste de matériel d'exploitation et d'entretien des pare-feux

Désignation du matériel	Nombre	Observations
Charrette		
Brouette		
Coupe-coupe		
Hache		
Daba		
Râteau		
Lime		
Sceau		
Pioche		
Coin		
Scie		

### 3.3.3. Durée d'application du plan

C'est la durée pendant laquelle le plan est mis en exécution. Elle pourra être de 5 ans (court terme) pour les forêts villageoises.

## 4 Mesures d'accompagnement

### 4.1 Besoins en formation

Besoin en formation des paysans

Tableau N° 3 Thèmes d'informations et formation des populations

Thèmes	Domaine concerné
Thème 1	Exploitation
Thème 2	Méthode de restauration
Thème 3	Techniques d'enrichissement



#### 4.1.2. Besoins en formation des agents

Tableau N° 4 : Thèmes de formation destinée aux agents forestiers

Thèmes	Domaine concerné
Thème 1	Aménagement
Thème 2	Inventaire
Thème 3	Topographie
Thème 4	

#### 4.2. Règles de gestion et les utilisations

Les populations doivent arrêter des règles qui permettent une bonne gestion de leur massif qui tourneront autour des opérations à mener à l'intérieur des différentes séries.

Tableau N° 5 indiquant les règles de gestion

Type de produits	Règles existantes	Nouvelles règles

#### 5. Les actions d'ancrage retenues

Ce sont les actions immédiates à mener dans la forêt et qui ont été définies de commun accord avec les villageois. Elles sont utilisées dans le tableau ci-après.

Activités	Organisations participantes	Période d'exécution

## B. Plan de gestion

### 1. Introduction

Les activités définies dans le plan d'aménagement sont planifiées dans le plan de gestion qui constitue le document de référence de l'exécution des travaux.

### 2. Objectif :

L'objectif du PG est de planifier techniquement et financièrement dans le temps et dans l'espace. Les différents travaux à mener dans la forêt au cours de la durée d'application du plan d'aménagement. Le plan de gestion est révisable périodiquement à l'intérieur des limites des objectifs de l'aménagement.

### 3. Programmation des activités

#### 3.1. Parcellaire

Le parcellaire désigne la disponibilité spatiale des parcelles.

Tableau N° 1 : répartition des parcelles en série

Séries	N° des parcelles	Superficies

### 3.2. Pare-feux

Le passage régulier des feux à l'intérieur des formations naturelles crée un déséquilibre écologique. Il faut trouver un moyen de les combattre à travers des ouvertures et des entretiens de pare-feux et une surveillance permanente (mise en place de comité de gestion et de surveillance).

Tableau N° 2 Calendrier d'ouverture et d'entretien des pare-feux.

Années	Ouverture		Entretien	
	Longueur		Longueur	
	Pistes	Pare-feux	Pistes	Pare-feux
1999				
2000				
2001				
<b>Total</b>				

### 3.3. Marquage des unités de production.

Le marquage consistera à désigner les arbres à couper sur les parcelles. L'équipe technique villageoise sera chargée de mener cette opération qui demandera une formation préalable.

Tableau N° 3 : Calendrier d'exploitation

Années	N° des parcelles à exploiter	Superficies à marquer (ha)
1999		
2000		
2001		
<b>Total</b>		

### 3.4. Travaux dans les unités de mise en défens et restauration :

Les zones très dégradées sont soit protégées, soit restaurer en appliquant des techniques appropriées en vue de leur reconstitution (mise en place des haies vives, banquettes, diguettes, lignes de cailloux etc...)

Tableau N° 4 : Calendrier de protection et de restauration

Années	Types d'intervention	N° des parcelles	Superficies (ha)
1999			
2000			
2001			
2002			
<b>Total</b>			

### 3.5. Programmation des travaux

Tous les travaux à réaliser à l'intérieur du massif sont établis par les populations elles-mêmes en tenant compte du calendrier agricole.

